

**Objet : Contrat de collaboration de recherche avec la Ville de Paris et l'Université Paris Diderot à l'occasion de la thèse de M. Romain Cochery (dispositif CIFRE)**

Délibération du Conseil d'administration du 16 mars 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20160316-DCA201612-DE

Affichée au siège de la Régie le

Accusé certifié exécutoire

Et transmise au représentant de l'Etat le

Réception par le préfet : 17/03/2016

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

**Le Conseil d'administration,**

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et notamment leur article 18 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

**Article Unique** : M. le Président du Conseil d'administration de la Régie EIVP est autorisé à signer, tant en son nom qu'au nom et pour le compte de l'unité de recherche Lab'Urba, le projet de convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Ville de Paris, Direction de l'attractivité et de l'emploi, domiciliée 55 rue de Lyon à Paris 12<sup>ème</sup> et avec l'Université Paris Diderot, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, ayant son siège 5 rue Thomas Mann à Paris 13<sup>ème</sup> arrondissement, relatif à la thèse de doctorat de M. Romain Cochery, pour une durée de trois ans.